

PRESENTS :

Mesdames Elisabeth PREVOT (Prades), Rachel MARIOTTA (Marquixanes), Séverine PRADEILLE (Catllar), Chantal CALVET (Fontéprouse).

Messieurs Guy BOBE (Souanyas), François SALIES (Sahorre), Jean-Louis SALIES (Tarerach), Erik CHATELUS, Serge BOYER (Valmanya), Alain ESTELA (Taurinya), Lionel COURMONT (Taurinya), Patrick MARCEL (Clara Villarach), Jean-François LABORDE (Fuilla), Stéphane PENDARIES (DGS).

Ordre du jour :

1. Les moyens communs mis en place,
2. Mise en place d'une secrétaire de mairie « en aide aux communes »,
3. Maintenance informatique.

1. Les moyens communs mis en place sont les suivants :

- A. Convention pour le tarage des poteaux incendie,
- B. Panneau Pocket – Merci à JL Blaise,
- C. Broyeuse de branchage : commandée - sera livrée avant la fin de l'année,
- D. Aide de spécialiste pour le montage de dossier de subventions soit :
 - Demande à la préfecture pour être référencé « village de France »,
 - S'adresser à S.Touron de la Communauté de Communes dont le poste a été redimensionné.

2. Les moyens communs mis en place sont les suivants :

Quatre communes ont répondu au courrier de besoin envoyé par la Communauté de Communes avant l'été. Les réponses vont du besoin permanent, au remplacement pour arrêt de maladie de longue durée dont la fin n'est pas connue.

Le recrutement individuellement par les communes est très compliqué pour obtenir du personnel en capacité de prendre le poste au pied levé ; le centre de gestion 66 envoie en dépannage des secrétaires de mairie tout juste sorties de formation. Les compétences attendues par les communes sont très diverses et vont, outre l'accueil, d'une compétence comptable – avec gestion de la paye des employés- au travail classique, comme les arrêtés de voiries par exemple...

Pour tenter de définir un profil, il est demandé aux communes de faire parvenir à la Communauté de Communes CONFLENT CANIGO la fiche de poste de leur secrétaire de mairie en précisant les outils informatiques employés.

Afin de prévoir les besoins dans les prochaines années au niveau de l'EPCI, demander au centre de gestion d'identifier les départs prévisionnels en retraite (faire une GPEC – Gestion Prévisionnelle des Emploi et des Carrières).

La Communauté de Communes va adresser un mail aux secrétaires de mairies en place pour leur demander si elles souhaitent augmenter leur volume d'heures en travaillant en plus pour une autre commune. Les frais seront pris en compte par la Communauté de Communes et le télétravail est possible.

L'ensemble de ces actions a pour but de définir un profil de compétences et la charge de travail d'une éventuelle secrétaire embauchée par la Communauté de Communes.

Un conventionnement avec les communes qui l'emploierait serait mis en place.

L'idée est de trouver un agent de bon niveau très polyvalent et pour cela rendre le poste attractif en termes de niveau indiciaire et de conditions de déplacement.

Cette idée sera étudiée en prenant, bien sûr, en compte la situation financière actuelle.

3. Maintenance informatique :

Le besoin des communes est là ; deux solutions sont possibles – mais pas exclusives :

- Création d'un poste d'informaticien au profit des communes et de la Communauté de Communes,
- Passer une convention avec une entreprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à PRADES, le 02 novembre 2023.

Le Vice-Président,
Jean-François LEBORDE.